



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2016-074

PUBLIÉ LE 18 AVRIL 2016

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2016-04-15-001 - arrêté portant création des délégations d'Alès et de Bagnols de la CCI
Gard (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gard

30-2016-04-15-001

arrêté portant création des délégations d'Alès et de Bagnols
de la CCI Gard

arrêté portant création des délégations d'Alès et de Bagnols de la CCI Gard

Préfecture

Direction des collectivités
et du développement local

Nîmes, le 15 avril 2016

Bureau du développement local
Réf. : DCDL / BDL
Affaire suivie par Frédéric BARNOIN
☎ 04 66 36 43 25
Mél : frederic.barnoin@gard.gouv.fr

Arrêté n°30-2016-04-15-001
portant création des délégations d'Alès et de Bagnols-sur-Cèze
de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Gard

Le Préfet du Gard
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de commerce, notamment ses articles R.711-18 et 35 ;
VU le schéma directeur de la chambre de commerce et d'industrie de région Languedoc-Roussillon adopté par délibération le 24 mars 2016 et approuvé par arrêté ministériel en date du 6 avril 2016 ;
VU le décret n°2016-465 du 14 avril 2016 portant création de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Gard ;
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé, dans la circonscription de la CCI territoriale du Gard, deux délégations, ayant leur siège respectif à Alès et à Bagnols.

Article 2 : Les limites administratives de la délégation d'Alès correspondent aux cantons suivants :

- canton d'Alès-1 ;
- canton d'Alès-2, hormis les communes de Belvèzet, Fons-sur-Lussan, Lussan et Vallérargues ;
- canton d'Alès-3 ;
- canton de La Grand-Combe, hormis les communes de Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Thoiras et Vabres ;
- canton de Rousson ;

ainsi qu'aux communes du canton de Quissac dont les noms suivent :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| - Aigremont ; | - Domessargues ; | - Mauressargues ; |
| - Boucoiran-et-Nozières ; | - Lédignan ; | - Ners ; |
| - Brignon ; | - Lézan ; | - Saint-Bénézet ; |
| - Cardet ; | - Maruéjols-les-Gardons ; | - Saint-Jean-de-Serres ; |
| - Cassagnoles ; | - Massanes ; | - Tornac. |
| - Cruviers-Lascours ; | - Massillargues-Attuech ; | |

.../...



Article 3 : Les limites administratives de la délégation de Bagnols-sur-Cèze correspondent aux cantons suivants :

- Bagnols-sur-Cèze
- Pont-Saint-Esprit
- Roquemaure
- Villeneuve-lès-Avignon

Article 4 : Ces deux délégations entrent en fonction à compter de la date d'installation des membres de la CCIT du Gard élus à l'issue du renouvellement général des membres des chambres de commerce et d'industrie prévu fin 2016.

Article 5 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au président de la chambre de commerce et d'industrie de région Languedoc-Roussillon, au président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Nîmes et au président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale d'Alès.

Le Préfet,

signé

Didier LAUGA